

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ORCIERES  
Département des Hautes-Alpes**

**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025**

**Convocation en date du : 08/10/2025**

**Nbre de membres en exercice : 15**

**Nbre de membres présents ou représentés : 11**

**Nbre de membres ayant pris part au vote : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le quinze octobre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

**Étaient présents :** Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** Mr. BOUTON Jean-François, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. REY Gérard, M. RICOU Yannic

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme Fanny REBOUL

**2025.094 Autorisation de signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un emprunt de 8 000 000 € a été inscrit au budget 2025 pour financer les investissements de cet exercice.

Or en cette fin d'année la trésorerie de la commune permet de différer une partie de cet emprunt.

La somme nécessaire sera finalement de 2 000 000 €

Une consultation a été réalisée auprès du CRCA, de la banque postale et la Caisse d'Epargne.

Tous ces établissements ont fait une réponse. La meilleure offre est celle de la Caisse d'Epargne aux caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt	: 2 000 000 €
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.	
Versement des fonds	: à la demande de l'emprunteur,
Taux d'intérêt	: taux du livret A + 1.31 % soit à ce jour 3.01 %
	Le Taux de rémunération du livret A est publié au journal officiel, la constatation est réalisée le deuxième jour ouvré précédent le commencement de chaque période d'intérêts.
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : indemnité de 3% du montant remboursé par anticipation,  
sur le prêt à taux indexé livret A

Commission d'engagement : 2 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** cette proposition,
- **Autorise** M. le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Caisse d'Epargne.

**Le Maire,  
Patrick RICOU**

